



Harmoniser les pratiques d'atténuation et de compensation en Afrique : opportunités et défis pour l'élaboration de stratégies nationales

Aurelia LABEDAN

Responsable de filiale du groupe BIOTOPE à Madagascar, BIOTOPE MADAGASCAR
Madagascar

Aurélia LABEDAN, Environnementaliste spécialiste en EE, diplômée du Master « Études d'impacts environnementaux » en co-diplômation entre l'Université de Bordeaux 4 et l'Université d'Antananarivo, Aurélia est responsable du développement de la filiale de Biotope à Madagascar depuis plus de 5 années. Elle supervise le pilotage d'études variées et d'envergure importantes (secteur minier, énergie, aménagement, etc.), ayant à son actif plus d'une quinzaine de dossiers d'évaluation environnementale de projets à Madagascar, régies par la réglementation locale (décret MECIE), et dont certains sont également soumis aux exigences des standards internationaux (type IFC).

Co-auteurs : Fabien QUÉTIER¹, Mathieu SOUQUET¹, José RALISON², Hugo RAINEY³, Ray VICTURINE³, Alison CLAUSEN⁴, Dimby RAZAFIMPAHANANA⁴, Kerry TEN KATE⁵, Amrei VON HASE⁵.

1 : Biotope

2 : Biotope Madagascar

3 : WCS

4 : WCS Madagascar

5 : Forest Trends

Résumé : Les mécanismes de compensation des impacts résiduels des projets d'aménagement sur la biodiversité ont été largement explorés dans les pays de l'OCDE, en général dans un contexte réglementaire établi autour des autorisations de projets, et liés à la prise en compte de leurs impacts sociaux et environnementaux. Toutefois, la grande majorité de la biodiversité, y compris la biodiversité menacée, se trouve sous les tropiques, souvent dans des pays dont la réglementation en matière d'impacts environnementaux est balbutiante, ou mal appliquée. En outre, ces pays aspirent généralement au statut d'économie émergente et poursuivent généralement des politiques volontaristes de mise en valeur de leurs ressources naturelles, base de leur stratégie de croissance.

En l'absence d'exigences clairement formulées ou appliquées par les autorités publiques, c'est parfois des exigences propres aux investisseurs qui offrent un cadre d'intervention pour la prise en compte de la biodiversité dans les projets. Plusieurs institutions financières, dont la Société Financière Internationale et les banques ayant souscrit aux Principes de l'Équateur, ont intégré la biodiversité dans leurs outils de gestion des risques, et formulé pour cela des exigences environnementales applicables aux projets qui sollicitent des financements auprès d'elles.

Les porteurs de projets confrontés à ce type d'exigence sont aujourd'hui à la recherche de solutions opérationnelles pour éviter, réduire, et compenser leurs impacts. Une communauté de pratique a progressivement émergé autour de ces questions, afin de développer, diffuser et légitimer un certain nombre de solutions techniques et organisationnelles. Parmi celles-ci, la compensation écologique joue un rôle clé pour atteindre des objectifs d'absence de perte nette ou de gain net de biodiversité. Toutefois, leur mise en œuvre effective reste balbutiante, et représente un défi considérable.

Laisser chaque porteur de projet trouver et mettre en œuvre ses propres solutions de manière isolée a un coût considérable, et ne permet pas de traiter efficacement les impacts cumulés des projets dans un même territoire ou sur un même enjeu de conservation. Dans ce contexte, de nombreux pays envisagent ou développent des stratégies nationales et des recommandations techniques et organisationnelles pour l'atténuation et la compensation.

Nous présenterons des retours d'expérience de diverses initiatives de ce type dans lesquelles la société Biotope est engagée, avec un accent particulier sur l'initiative COMBO (COnservation, Minimisation des impacts, et compensation au titre de la BiOdiversité, en Afrique) menée conjointement par Biotope, la Wildlife Conservation Society et Forest Trends avec un

financement de l'AFD, le FFEM et la Fondation MAVVA (entre autres). Cette initiative régionale a pour but de renforcer les cadres juridiques, scientifiques et techniques, et de gouvernance pour la diffusion et l'application des bonnes pratiques en matière d'atténuation et de compensation des impacts des projets sur la biodiversité.

En Afrique centrale (ou en Guyane Française), où des projets miniers sont à l'étude ou en opération dans des paysages forestiers intacts de grande taille, ou les taux de déforestation sont faibles (du fait d'une faible densité humaine), les options de compensation sont limitées et soulignent le fait que tous les impacts résiduels ne sont pas compensables, et qu'il faut envisager les impacts sous l'angle d'une planification stratégique des territoires concernés. Dans d'autres régions, en revanche, de vastes surfaces dégradées représentent des opportunités à saisir pour atteindre les objectifs d'absence de perte nette des projets, grâce à des actions de restauration écologique. C'est le cas en Guinée, à Madagascar ou en Nouvelle-Calédonie, du fait de l'activité minière historique, de l'agriculture, ou d'espèces exotiques envahissantes. Toutefois, retrouver une trajectoire écologique historique nécessite un socle de connaissances qui est parfois encore à construire (par exemple sur la reproduction des espèces menacées). Au-delà des questions scientifiques, des montages juridiques et financiers innovants devront également être proposés pour s'assurer que les mesures compensatoires seront pérennes et bien financées. Les fonds fiduciaires pour la conservation, par exemple, permettent de mettre en place une gouvernance multipartenaires de ces fonds. Ils existent dans plusieurs pays d'Afrique comme Madagascar, le Mozambique ou l'Ouganda. Il est aussi important d'avoir des projets qui s'engagent, testent et affinent les conditions de respect des exigences d'absence de perte nette, afin de faire bénéficier les pays d'un riche retour d'expérience. À ce titre, Madagascar a été précurseur, mais d'autres projets se lancent dans l'aventure, afin de respecter les engagements des investisseurs.

Dans ce contexte, de nombreux pays cherchent aujourd'hui à rapprocher leur réglementation nationale des exigences que s'imposent les investisseurs en matière de biodiversité, afin de conserver leur attractivité, et afin d'harmoniser le traitement des projets. L'expérience du projet COMBO et de Biotope alimentera une discussion intéressante sur la meilleure façon d'avancer dans ce sens.